

## ALLOCATIONS

## WALLONIE

# L'INDEMNISATION DE 10€ PAR FAMILLE EST REPORTÉE



## 120 000 familles wallonnes avaient reçu leurs allocations familiales en retard

► Le comité de gestion de Famiwal, la caisse publique d'allocations familiales, a postposé la décision quant à l'indemnisation de 10 euros par famille, en attente d'un avis juridique.

120 000 familles wallonnes n'avaient pas reçu à temps leurs allocations familiales pour le mois de janvier. Un problème de transfert informatique entre l'application fédérale et l'organisme régional Famiwal ainsi qu'un changement d'organisme bancaire étaient à l'origine du problème. Une indemnisation de 10 euros avait été annoncée par la ministre wallonne de l'Action sociale, Alda Greoli (CDH).

Le comité de gestion de Famiwal devait acter cette mesure,

pour un montant total d'1,2 million d'euros lors d'une réunion exceptionnelle prévue vendredi.

*"Le Comité de gestion a estimé, après analyse détaillée de la situation, devoir reporter la décision concernant la compensation de 10€ liée à l'effet retard interbancaire lors du paiement des allocations familiales du 8 février 2019, précise Famiwal. Il convient en effet de rappeler qu'une telle compensation doit s'inscrire dans un cadre légal précis."*

Étant confronté à une situation sans précédent, le Comité de gestion a souhaité requérir l'avis de l'AVIQ, organe chargé de la régulation des allocations familiales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**LES MEMBRES ONT** également demandé au service juridique de Famiwal de fournir une analyse affinée des avis déjà remis et d'identifier en profondeur les options possibles.

Mieux vaut pour eux postposer la décision que de ponctionner ces familles de 10 euros dans quelques mois, en guise de régularisation... Dès réception du complément d'information, le Comité de gestion se réunira de nouveau en vue de statuer.

Pour rappel, l'ensemble des familles impactées ont reçu leurs allocations familiales, dès lundi dernier.

AdM